

**DOSSIER DE DEMANDE
D'ENREGISTREMENT
POUR LA RUBRIQUE 2781
(MÉTHANISATION)**

**Unité de méthanisation
BIOMETHABEARN**

Espéchède (64)



MAITRE D'OUVRAGE



SAS BIOMETHABEARN
18 rue Cabarre
64160 Espéchede
Tél. : 06 07 94 76 62
gaec-edelweiss@orange.fr
RCS 851 761 676

RÉALISATION DE L'ÉTUDE



SAS CLIMAX INGENIERIE
4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tél. : 05 63 48 10 33
contact@artifex-conseil.fr
RCS 502 363 948
www.artifex-conseil.fr

AUTEURS DU DOCUMENT

Personne	Fonction	Contribution	Organisme
Simon MILLARD	Chef de projets	Rédaction	ARTIFEX
Noémie LAFARGE	Cheffe de projets	Relecture	ARTIFEX

HISTORIQUE DE PUBLICATION

Version	Date	Commentaire	Relecteur	Valideur
V0	29/01/2024		Noémie LAFARGE, Isabelle GROS	Isabelle GROS
V1	13/03/2024		Isabelle GROS	Isabelle GROS

PREAMBULE

Le présent dossier est structuré afin de permettre un dépôt via le service de la téléprocédure. Certaines parties du dossier sont liées entre elle. Pour une bonne compréhension du projet, il est nécessaire de prendre connaissance de toutes les pièces jointes déposées via la téléprocédure. La correspondance des chapitres du dossier avec les pièces jointes demandées lors de la téléprocédure est présentée dans le tableau ci-dessous.

Chapitre du dossier	Correspondance avec les pièces jointes de la téléprocédure	Nom de la pièce jointe
Tome A	PJ n°1	Document décrivant votre projet
Tome B	PJ n°2	Document justifiant le fonctionnement des installations en conformité avec les prescriptions générales édictées par l'arrêté ministériel
Tome C	PJ n°2 bis	Document annexe justifiant le fonctionnement des installations en conformité avec les prescriptions générales édictées par l'arrêté ministériel
Tome D	PJ n°3	Document précisant les demandes d'aménagement aux prescriptions générales applicables à l'installation
Tome E	PJ n°4	« Document permettant d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec les documents d'urbanisme
Fichier a part	PJ n°5	Document précisant les parcelles du projet
Fichiers à part	PJ n°6	Fichier de géolocalisation du périmètre du projet
Tome F	PJ n°8	Incidences notables sur l'environnement
Tome G	PJ n°10	Evaluation des incidences Natura 2000
Tome H	PJ n°11	Capacités techniques et financières
Tome I	PJ n°12	Usage futur pour la mise à l'arrêt définitif de l'installation
Tome J	PJ n°15	Eléments appréciant la comptabilité du projet avec le ou les plan(s), schéma(s) ou programme(s) et les mesures fixées associées
Fichier à part	PJ n°18	Carte à l'échelle 1/25 000 ou à défaut au 1/50 000
Fichier à part	PJ n°19	Plan à l'échelle de 1/2 500
Fichier à part	PJ n°20	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200
Tome K	PJ n°21	Fichiers supplémentaires

A	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION (PJ N°1)	10
	PARTIE 1 PRESENTATION GENERALE	11
I.	DENOMINATION DEMANDEUR ET ACTEURS DU PROJET	11
II.	OBJET DE LA DEMANDE	11
III.	NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE DE METHANISATION	12
1.	Le biogaz, une énergie d'avenir	13
2.	Les intérêts de la méthanisation	14
3.	Synoptique de l'activité	15
4.	Matières entrantes et origine géographique	15
4.1.	Gisement prévisionnel	15
4.2.	Fournisseurs de matières entrantes	16
4.3.	Point sur les cultures intermédiaires à vocations énergétiques (CIVES)	16
5.	Volume de l'activité	17
6.	Horaires de fonctionnement.....	17
IV.	LOCALISATION ET MAITRISE FONCIERE	17
1.	Situation géographique.....	17
2.	Localisation cadastrale.....	20
3.	Accès au site.....	22
4.	Périmètre d'épandage du digestat	24
5.	Raccordement au gaz.....	26
V.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	26
1.	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	26
1.1.	Rubrique de la nomenclature ICPE	26
1.2.	Communes concernées par la procédure d'enregistrement	27
1.3.	Prescription ICPE générales applicables aux installations	29
1.4.	Plans réglementaires	29
1.5.	Procédure d'instruction du dossier d'enregistrement ICPE.....	31
2.	Nomenclature Loi sur l'Eau	32
3.	Evaluation des incidences natura 2000.....	33
4.	Agrément sanitaire	34
5.	Annexe à l'article R.122-2	35
VI.	RAISONS DU CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION ET COMMUNICATION	36
1.	Historique et motivations	36
2.	Choix du site d'implantation	36
	PARTIE 2 DETAIL DE L'INSTALLATION	37
I.	ACTIVITE DE METHANISATION	37
1.	Le procédé retenu et les unités fonctionnelles.....	37
2.	Réception et préparation des matières	37
2.1.	Réception des matières	37
2.2.	Préparation des intrants solides	37
2.3.	Stockage des intrants liquides	38
2.4.	Incorporation des intrants.....	39
3.	Méthanisation.....	39
3.1.	Digesteur	39
3.2.	Stockage du biogaz	40
4.	Valorisation du biogaz.....	41
4.1.	Epuration du biogaz en biométhane	41
4.2.	Injection dans le réseau	42
4.3.	Torchère	42
4.4.	Chaudière biogaz	43
5.	Traitement du digestat et stockage	44
6.	Gestion des eaux.....	45
6.1.	Eaux en zone sale.....	45
6.2.	Eaux en zone propre	45
6.3.	Eaux usées des sanitaires	46
7.	Aménagements connexes.....	47
7.1.	Aire de lavage	47
7.2.	Local technique.....	47
7.3.	Groupe électrogène de secours.....	48
7.4.	Toitures photovoltaïques.....	48

II.	SYNOPTIQUE, BILANS MATIERE ET ENERGIE.....	49
III.	PLAN D'IMPLANTATION DES EQUIPEMENTS	49
B	JUSTIFICATION DE CONFORMITE (PJ N°2)	52
	PARTIE 1 ARRETES MINISTERIELS DE PRESCRIPTIONS GENERALES APPLICABLES A L'INSTALLATION.....	53
	PARTIE 2 CONFORMITE DE L'INSTALLATION AVEC LES PRESCRIPTIONS GENERALES DES ARRETES APPLICABLES A L'INSTALLATION.....	54
	PARTIE 3 CONFORMITE AVEC L'ARRETE DU 5 FEVRIER 2020 CONCERNANT LES BATIMENTS EQUIPES D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAIQUE.....	92
C	PLAN D'EPANDAGE (CONFORMITE A L'ANNEXE I ET II) – (PJ N°2 BIS)	96
D	DEMANDE D'AMENAGEMENTS AUX PRESCRIPTIONS GENERALES APPLICABLES A L'INSTALLATION (PJ N°3)	97
	AMENAGEMENTS DES PRESCRIPTIONS.....	98
	I. CONTEXTE	98
	II. DEMANDE D'AMENAGEMENT.....	98
	III. JUSTIFICATION DES DEMANDES D'AMENAGEMENT.....	98
E	COMPATIBILITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME (PJ N°4).....	99
	PARTIE 1 INVENTAIRE DES DOCUMENTS D'URBANISME	100
	PARTIE 2 COMPATIBILITE DU PROJET	101
	I. CARTE COMMUNALE.....	101
	II. LE REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME.....	101
	III. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.....	102
	PARTIE 3 CONCLUSION	103
F	INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT (PJ N°8).....	104
	PARTIE 1 PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	105
	I. SITUATION ET OCCUPATION DES TERRAINS	105
	1. Situation géographique.....	105
	2. Occupation des terrains.....	106
	II. MILIEU PHYSIQUE	109
	1. Sol et pédologie	109
	1.1. Géologie.....	109
	1.2. Pédologie.....	109
	1.3. Directive nitrate.....	109
	2. Précipitations	109
	3. Eaux souterraines.....	110
	3.1. Description des masses d'eau.....	110
	3.2. Aspect qualitatif.....	110
	3.3. Aspect quantitatif	111
	3.4. Vulnérabilité des masses d'eau	111
	4. Eaux superficielles et fonctionnement hydraulique du site.....	111
	4.1. Cours d'eau et plan d'eau	111
	4.2. Aspect quantitatif et qualitatif.....	113
	4.3. Bassin versant et fonctionnement hydraulique du site	114
	5. Usages des eaux.....	116
	6. Température	116
	7. Vent.....	117
	III. MILIEU NATUREL.....	120

1. Zonages écologiques	120
1.1. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)	120
1.2. Sites Natura 2000	121
1.3. Corridor et réservoir de biodiversité	121
1.4. Autres zonages réglementaires	122
2. Evaluation écologique du site d'implantation	122
2.1. Faune, flore et habitats.....	122
2.2. Zones humides.....	123
IV. MILIEU HUMAIN.....	125
1. Habitat	125
2. Infrastructures de transport, réseaux et servitudes	126
2.1. Voies de circulation	126
2.2. Réseaux.....	126
2.3. Servitudes	126
3. Socio-économie locale	127
3.1. Activités agricoles	127
3.2. Activités industrielles.....	128
3.3. Activités touristiques	128
4. Odeurs.....	128
V. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	131
1. Les risques naturels.....	131
2. Les risques technologiques	131
VI. PAYSAGE ET PATRIMOINE	132
1. Grande caractéristiques paysagères du territoire d'étude	132
2. Patrimoine.....	133
3. Les perceptions du paysage local.....	135
VII. CONCLUSION SUR LES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES	139
PARTIE 2 EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES MISES EN PLACE PAR L'EXPLOITANT.....	141
I. UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES.....	141
1. Prélèvement d'eau	141
2. Aspects géotechniques	141
II. INCIDENCE SUR LE MILIEU PHYSIQUE	141
1. Eaux superficielles.....	141
1.1. Bassin versant.....	141
1.2. Gestion des eaux sur le site	142
1.3. Synthèse de la gestion des eaux	142
1.4. Programme de surveillance des eaux pluviales propres.....	145
1.5. Synthèse des incidences sur le réseau hydrographique	145
2. Eaux souterraines.....	145
3. Température	146
III. INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS.....	146
IV. MAITRISE DES NUISANCES	147
1. Trafic routier	147
2. Bruit	150
3. Odeurs.....	150
4. Vibrations.....	151
5. Emissions lumineuses	151
6. Sanitaire	151
V. REJETS ATMOSPHERIQUES	152
VI. EPANDAGE DES DIGESTATS	153
VII. GESTION DES DECHETS PRODUITS.....	155
VIII. INTEGRATION PAYSAGERE DES EQUIPEMENTS	155
PARTIE 3 RISQUES ET MESURES MISE EN PLACE PAR L'EXPLOITANT	157
I. TYPES DE RISQUES PRESENTS SUR LE SITE	157
1. Localisation des zones à risque d'explosion.....	157
2. Localisation des zones à risque incendie	160
3. Localisation des zones à risques de pollution	160

II. MESURES DE SECURITE ET DE PROTECTION	161
1. Procédé de méthanisation.....	161
2. Procédé d'épuration du biogaz en biométhane.....	161
3. Dispositifs de rétention.....	162
4. Hangar avec toiture photovoltaïque.....	163
5. Localisation des équipements de sécurité.....	163
6. Système de supervision et contrôle.....	163
7. Entretien et maintenance préventive.....	163
8. Mesure de protection.....	163
8.1. Accessibilité pour les secours.....	163
8.2. Moyens de secours internes.....	164
PARTIE 4 EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES ACTIVITES	165
I. INSTALLATION CLASSEES CONTIGUËS/CONNEXES	165
II. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DES INSTALLATIONS	165
1. Rejet des eaux pluviales.....	165
2. Rejets atmosphériques.....	165
3. Nuisance sonore.....	165
4. Nuisance olfactive.....	166
5. Trafic routier et logistique d'épandage.....	166
6. Intégration paysagère.....	166
7. Conclusion.....	167
III. ANALYSE DES EFFETS CUMULES LIES A L'EPANDAGE	167
IV. ANALYSE DES EFFETS CUMULES LIES AUX RISQUES	167
1. Risques présents.....	167
2. Distances d'effets.....	167
2.1. Incendie.....	167
2.2. Explosion.....	168
3. Mesures mises en place.....	168
4. Conclusion.....	168
PARTIE 5 CONCLUSION	169
PARTIE 6 RELEVES DE TERRAINS ET AUTEURS	170
I. RELEVES DE TERRAINS	170
II. LES AUTEURS	171
G EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (PJ N°10)	172
H CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES ET HUMAINES (PJ N°11)	174
PARTIE 1 CAPACITE TECHNIQUE ET HUMAINE	175
PARTIE 2 CAPACITE FINANCIERE	176
I. FINANCEMENT DES INSTALLATIONS	176
II. CAPACITES FINANCIERES EN PHASE D'EXPLOITATION	176
III. MISE EN SECURITE ET REMISE EN ETAT	176
I REMISE EN ETAT ET USAGE FUTURE DU SITE/AVIS DU MAIRE (PJ N°12)	177
J ARTICULATION DE L'INSTALLATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'ORIENTATION (PJ N°15)	180
PARTIE 1 INVENTAIRE DES DOCUMENTS, PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES	181
PARTIE 2 GESTION DE L'EAU	182
I. SDAGE ADOUR GARONNE	182

II.	SAGE ADOUR AMONT	190
	PARTIE 3 GESTION DES DECHETS.....	191
I.	PLAN NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS	191
II.	PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) DE NOUVELLE AQUITAINE	191
	PARTIE 4 DIRECTIVE NITRATE.....	193
	PARTIE 5 CONCLUSION	194
K	ANNEXES (PJ N°21)	195
	Annexe 1 Extrait K-bis de la société	
	Annexe 2 Etude GRDF	
	Annexe 3 Contrats de maintenance	
	Annexe 4 Attestation de formation	
	Annexe 5 Arrêté préfectoral de permis de construire	
	Annexe 6 Fiche d'information préalable glycérine	

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : La méthanisation : mode d'emploi	13
Illustration 2 : Objectif de production de biogaz (en TWh PCS).....	13
Illustration 3 : Synoptique simplifié des activités.....	15
Illustration 4 : Localisation de l'unité de méthanisation à l'échelle départementale	18
Illustration 5 : Plan de situation	19
Illustration 6 : Plan cadastral.....	21
Illustration 7 : Accès au site	23
Illustration 8 : Localisation zones d'épandage	25
Illustration 9 : Raccordement des installations au réseau gaz.....	26
Illustration 10 : Rayon d'affichage	28
Illustration 11 : Plan des abords.....	30
Illustration 12 : Schéma des principales étapes de la procédure d'enregistrement.....	31
Illustration 13 : Logigramme de la procédure d'évaluation natura 2000	34
Illustration 14 : Coupes techniques du filtre à roseaux.....	46
Illustration 15 : Bilan matière.....	49
Illustration 16 : Plan d'ensemble.....	50
Illustration 17 : Plan de masse et des réseaux	51
Illustration 18 : Distances d'implantation réglementaires par rapport aux enjeux hydrographique.....	55
Illustration 19 : Distances d'implantation réglementaires par rapport aux habitations.....	56
Illustration 20 : Distances d'implantation réglementaires par rapport aux équipements.....	56
Illustration 21 : Localisation du site d'étude à l'échelle communale	105
Illustration 22 : Abords du site d'étude.....	106
Illustration 23 : Réseau hydrographique dans le secteur d'étude	112
Illustration 24 : Principe de gestion des eaux sur le site	115

Illustration 25 : Ecoulements superficiels au droit du site d'étude avant la construction de l'unité	116
Illustration 26 : Localisation des ZNIEFF et des sites Natura 2000.....	121
Illustration 27 : Localisation du site d'étude au sein de la trame verte et bleue locale.....	122
Illustration 28 : Zonages humides les plus proche du projet	123
Illustration 29 : Implantation des habitations aux abords du site d'étude	125
Illustration 30 : Infrastructures de transports et réseaux au droit et aux abords du site d'étude.....	127
Illustration 31 : Inventaire des odeurs ressenties lors des visites de terrain	130
Illustration 32 : Zonage du patrimoine réglementé dans le secteur d'étude.....	134
Illustration 33 : Localisation des points de vue	135
Illustration 34 : Principe de gestion des eaux sur le site	143
Illustration 35 : Plan des réseaux	144
Illustration 36 : Proposition de trajets préférentiels pour l'épandage du digestat.....	149
Illustration 37 : Calendrier d'épandage.....	153
Illustration 38 : Carte des parcelles d'épandage	154
Illustration 39 : Localisation des zones ATEX	158

E

**COMPATIBILITE AUX
DOCUMENTS D'URBANISME (PJ
N°4)**





PARTIE 1 INVENTAIRE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Conformément à l'article R. 512-46-4, le dossier de demande d'enregistrement comprend « les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme.

Le tableau suivant présente les documents d'urbanisme en vigueur qui concernent le projet.

Documents d'urbanisme	Rapport à l'installation	
Loi Montagne	La commune du projet n'est pas soumise à la Loi Montagne.	Non concerné
Loi Littoral	La commune du projet n'est pas soumise à la Loi Littoral.	Non concerné
Document d'urbanisme	La commune du projet est soumise à une carte communale	Concerné
Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT)	La commune est concernée par le SCOT du Grand Pau approuvé le 29 juin 2015	Concerné

PARTIE 2 COMPATIBILITE DU PROJET

I. CARTE COMMUNALE

La commune d'Espéchède dispose d'une carte communale.

La carte communale est un document d'urbanisme simple pour les petites communes n'ayant pas élaboré de Plan local d'urbanisme (PLU). Elle leur permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire. Cette carte comprend un rapport de présentation ainsi qu'un ou plusieurs documents graphiques. Elle comporte en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

L'objectif de la carte communale est de délimiter les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :

- De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ainsi que de l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant ;
- Des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, à la mise en valeur des ressources naturelles, et au stockage et à l'entretien du matériel des coopératives d'utilisation de matériel agricole ;

La carte communale peut élargir le périmètre constructible au-delà des parties déjà urbanisées ou créer de nouveaux secteurs constructibles. Elle peut aussi réserver des secteurs à l'implantation d'activités, notamment celles incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Contrairement au PLU, elle ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densité, règles de recul, aspect des constructions, stationnement, espaces verts...) et elle ne peut pas contenir des orientations d'aménagement. Ce sont donc les dispositions du règlement national d'urbanisme qui s'appliquent alors aux constructions, aménagements et installations.

Les installations sont déjà construites et ont fait l'objet d'un permis de construire n° PC 064 212 19 P0008. La compatibilité aux dispositions du RNU est présentée ci-dessous

II. LE REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME

Le règlement national d'Urbanisme (RNU) est un document de planification de l'urbanisme. Le RNU réglemente de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densités, règles de recul, aspect des constructions, stationnements, espaces verts...).

Le RNU s'applique intégralement dans les communes qui ne disposent ni d'une carte communale ni d'un plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) ni d'un document tenant lieu de PLU.

La commune d'Espéchède est couverte par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le projet est concerné par la section 1 du RNU « Localisation, implantation et desserte des constructions et aménagements » (articles L111-3 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Le projet est compatible aux règles d'urbanisme dans la mesure où :

- Le projet engendre des constructions et installations nécessaires à l'activité agricole (diversification de l'activité et des revenus, valorisation des effluents et meilleure gestion de l'azote),
- Le site du projet ne se situe pas à côté d'une autoroute, d'une route express ou d'une autre route classée à grande circulation fixé par le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009,
- Le site du projet se situe à côté d'une route départementale et d'un chemin agricole et pourra de ce fait être desservi.

Les installations sont déjà construites et ont fait l'objet d'un permis de construire (Annexe 6).

III. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le ScoT est un outil d'urbanisme et de planification stratégique intercommunale au service des collectivités territoriales destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace...

Le ScoT fixe, pour les années à venir, les grandes orientations d'aménagement d'un territoire en prenant en compte toutes ses composantes et en déterminant les objectifs des politiques d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, de transport, d'implantations commerciales et de grands équipements.

La commune d'Espéchede est intégrée au SCOT du Grand Pau approuvé le 29 juin 2015.

Le SCOT présentes des orientations déclinées en plusieurs objectifs.

L'orientation « 2.1.2. Garantir l'accès à l'énergie en travaillant à la diminution des besoins en énergie et en développant les énergies renouvelables » a pour objectif « d'encourager le développement des énergies renouvelables vis-à-vis des capacités locales » avec notamment :

- De s'inscrire dans la valorisation des déchets à des fins énergétiques, cet objectif participant également à l'objectif d'un moindre enfouissement des déchets et de leur valorisation. Dans ce cadre, le SCot entend participer à la réalisation des objectifs nationaux de production de biogaz qui prévoient sur une dizaine d'années la multiplication par quatre de la production d'électricité (625 MW en 2020) et de la production de chaleur (555 ktep en 2020) à l'échelle nationale.
- D'encourager la valorisation énergétique des productions ou déchets agricoles (type méthanisation), participatifs également de revenus complémentaires pour le monde agricole et de la mise en œuvre d'un projet global pour l'Agriculture Dans la recherche de cet objectif, le SCoT demande toutefois, puisque des projets de ce type peuvent entraîner une consommation d'espace conséquente, qu'ils soient localisés dans des secteurs pertinents (pour alimenter un réseau de chaleur par exemple) et garantissent les enjeux paysagers, agricoles et écologiques des lieux.

Les installations de BIOMETHABEARN s'intègrent dans les orientations orientation du SCOT.

L'installation est donc compatible avec les orientations du SCOT du Grand PAU.



PARTIE 3 CONCLUSION

Sur la base de l'étude détaillée précédemment, l'installation de BIOMETHABEARN est compatible avec les règles d'urbanisme. Les mesures prévues par le pétitionnaire sont par ailleurs cohérentes et adaptées à ces documents de référence.